

Procès-verbal de la séance de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 3 octobre 2022, à compter de 19 h 30, à au 125, 12e rue.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame, Messieurs:

Diane Sirard , mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Richard Lévesque , conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

### **ÉTAIT ABSENT**

Monsieur:

Jean-Claude Ratelle, conseiller

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

**2022-10-304**

#### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**D'APPROUVER** l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière;

- en retirant le point #10 - Projet zone neutre

ADOPTÉE

**2022-10-305**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022 du conseil municipal.

ADOPTÉE

**2022-10-306**

**REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la somme de 7 100 \$ soit versée comme huitième versement (8/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un tracteur (hiver) (travaux publics).

**QUE** la somme de 1 140,81 \$ soit versée comme huitième versement (8/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une souffleuse (hiver) (travaux publics).

**QUE** la somme de 3 364,94 \$ soit versée comme huitième versement (8/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une camionnette (travaux publics).

**QUE** la somme de 262,47 \$ soit versée comme troisième versement (3/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une benne 4 saisons (travaux publics).

**QUE** le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

**2022-10-307**

**COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 3 octobre 2022, au montant de 263 750,03 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil le rapport budgétaire des revenus et dépenses et l'état comparatif avec l'exercice financier précédent au 15 août 2022.

**2022-10-308**

**HORAIRE BUREAU MUNICIPAL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la lettre d'entente 2020-01 concernant le projet pilote relatif à la modification de l'horaire des salariés du bureau municipal soit reconduite pour la période du 1er novembre 2022 au 31 mars 2023.

ADOPTÉE

2022-10-309

**DEUX APPELS D'OFFRES DE L'UMQ DE SERVICES PROFESSIONNELS AFIN D'OBTENIR LES SERVICES FINANCIERS ET LES SERVICES DE PRÉVENTION ET DE GESTION POUR LES MUTUELLES DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE L'UMQ**

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (MUT00119 et MUT00780), (ci-après les Mutuelles) en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi annuellement par l'UMQ en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 août de l'année du dépôt;

**ATTENDU QUE** l'adhésion à une Mutuelle permet à la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve a reçu une proposition de l'UMQ pour retenir des services professionnels, via un premier appel d'offres de services financiers et dans un deuxième appel d'offres des services de prévention et de gestion;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

**ATTENDU QUE** conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

**ATTENDU QUE** l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve confirme son adhésion à titre de membre à l'une ou l'autre des Mutuelles déterminée par l'UMQ;

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels de services financiers et de services de prévention et de gestion et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;

**QUE** deux contrats d'une durée de trois (3) ans avec deux options de renouvellement annuelles pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les adjudicataires à qui les contrats seront adjugés;

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

ADOPTÉE

2022-10-310

**BUDGET RÉVISÉ 2022 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte le budget révisé tel que déposé par la directrice générale.

ADOPTÉE

2022-10-311

**COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Ferme-Neuve est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

**CONSIDÉRANT** les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

**CONSIDÉRANT** que l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Ferme-Neuve doit constituer un tel comité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

**QUE** ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Ferme-Neuve:

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels soit la directrice générale et greffière-trésorière et une autre personne soit l'adjointe à la direction générale et à la mairie.

**QUE** si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Ferme-Neuve de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

ADOPTÉE

**2022-10-312 PÉRIODE DE PROBATION - 90% DU TAUX HORAIRE**

**CONSIDÉRANT** la rencontre du comité de relation de travail tenue le 1<sup>er</sup> juin 2022;

**CONSIDÉRANT** la pénurie de main-d'oeuvre actuelle, le comité a proposé de retirer la clause indiquant le versement de 90% du taux horaire durant la période de probation de l'employé selon l'Annexe A de la convention collective en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil accepte la proposition du comité de relation de travail à l'effet qu'une lettre d'entente soit rédigée afin de modifier la note de l'Annexe A en retirant ce qui suit:

" Durant sa probation, l'employé reçoit 90% du taux horaire prévu à cette annexe"

**QUE** la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs et travailleuses de la boulangerie, confiserie, tabac et meunerie, Section local 55, FAT COI CTC FTQ.

ADOPTÉE

**2022-10-313 FONDATION CHML 2023**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte de verser la somme de 1000,00 \$ à la Fondation du Centre Hospitalier de Mont-Laurier pour l'année 2023 et que cette somme soit prise à même le fonds d'administration au poste budgétaire 02-629-00-971 .

ADOPTÉE

**2022-10-314 RIDL- BUDGET 2023**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal confirme son approbation concernant les prévisions budgétaires 2023 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE

**2022-10-315      ENTENTE CONTRACTUELLE INSPECTEUR EN BÂTIMENTS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte l'entente contractuelle intervenue avec M. Bertrand Bilodeau à titre d'inspecteur en bâtiments tel que déposé par la directrice générale.

ADOPTÉE

**2022-10-316      PROGRAMME D'INSPECTION, D'ÉVALUATION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES D'INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil accepte le dépôt et adopte tel que déposé, le programme d'inspection, d'évaluation, d'entretien et de remplacement des équipements et accessoires d'intervention, sans modification et qu'il soit mis en oeuvre par la municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

**2022-10-317      FORMATION POMPIERS 1**

**ATTENDU** que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU** que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU** que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU** que la municipalité de Ferme-Neuve désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU** que la municipalité de Ferme-Neuve prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU** que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**DE** présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des 2 pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2022-10-318

**APPEL D'OFFRES FN-22-V-16 REMPLACEMENT DE CONTRÔLE DE HUIT (8) STATIONS DE POMPAGE**

**CONSIDÉRANT** que l'appel d'offres FN-22-V-16 fait par le système SEAO pour le remplacement de contrôle de huit (8) stations de pompage;

**CONSIDÉRANT** qu'une seule soumission a été reçue:

- Lessard & Demers -  
Mécanique de procédé Inc 823 125,00 \$

Le montant ci-haut mentionné inclut les taxes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'octroi du contrat FN-22-V-16 pour le remplacement de contrôle de huit (8) stations de pompage soit accordé à Lessard & Demers, Mécanique de procédé Inc au montant de 823 125,00 \$ incluant les taxes applicables.

**QUE** cette somme soit financée dans le cadre du programme d'aide de la TECQ 2019-2023.

**QUE** le directeur des travaux publics soit autorisé à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

ADOPTÉE

2022-10-319

**APPEL D'OFFRES FN-22-V-14 PAVAGE 17E RUE ET 11E AVENUE**

**CONSIDÉRANT** que l'appel d'offres FN-22-V-15 fait par invitation pour le pavage de la 17e Rue et 11e Avenue;

**CONSIDÉRANT** que deux soumissions ont été reçues:

- Pavages Wemindji Inc 80 963,11 \$
- Pavages Multipro 87 601,06 \$

Les montants ci-haut mentionnés incluent les taxes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'octroi du contrat FN-22-V-15 pour le pavage de la 17e Rue et 11e Avenue soit accordé à Pavage Wemindji Inc au montant de 80 963,11 \$ incluant les taxes applicables.

**QUE** cette somme soit financée à même le budget d'investissement et le programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration.

**QUE** le directeur des travaux publics soit autorisé à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

ADOPTÉE

**2022-10-320**

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA RÉFECTION DU PONCEAU LAC MAJOR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale et trésorière-greffière à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis à la réfection du ponceau du Chemin du Lac Major # dossier 22\_15\_151\_011.

ADOPTÉE

**2022-10-321**

**AUTORISATION DE DÉPENSES - PONCEAU 1ER RANG DE MOREAU**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise une dépense de 25 000\$ pour la réfection du ponceau sur 1er Rang de Moreau.

**QUE** cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

**2022-10-322**

**OFFRE DE SERVICES ÉDILEX - MODULE DE RÉDACTION DE DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de service de Édilex # 2189 en date du 21 septembre 2022 pour le module de rédaction de documents d'appel d'offres au montant suivant:



- Du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2022 747,95 \$
- Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 3 000,00 \$
- Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 3 045,00 \$
- Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 3 090,68 \$

**QUE** la somme soit prise à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

**2022-10-323      EMBAUCHE M. LOÏC MILLER - POSTE JOURNALIER RÉGULIER TEMPS PLEIN**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal confirme l'embauche de M. Loïc Miller au poste de journalier , poste régulier temps plein, et ce à compter du 3 octobre 2022.

**QUE** le service de paye en soit informé.

ADOPTÉE

**2022-10-324      ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2022-09-294 ADOPTANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 20-02 RELATIF AU PLAN D'URBANISME**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil abroge la résolution 2022-09-294 adoptant le règlement numéro 20-02 relatif au plan d'urbanisme.

ADOPTÉE

**2022-10-325      ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2022-09-295 POUR LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 20-02 RELATIF AU PLAN D'URBANISME**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil abroge la résolution 2022-09-295 pour la tenue d'une assemblée publique de consultation pour le projet de règlement 20-02 relatif au plan d'urbanisme.

ADOPTÉE

**2022-10-326      ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le second projet de règlement numéro 23-30 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage soit adopté.

ADOPTÉE

**2022-10-327 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 20-02 RELATIF AU PLAN D'URBANISME**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le projet de règlement numéro 20-02 modifiant le règlement numéro 20 relatif au plan d'urbanisme soit adopté.

ADOPTÉE

**2022-10-328 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 20-02 RELATIF AU PLAN D'URBANISME**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QU'**une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 20-02 relatif au plan d'urbanisme de la municipalité de Ferme-Neuve sera tenue le 14 novembre 2022 à 19h30 à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ADOPTÉE

**2022-10-329 ENTENTE RELATIVE À LA VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU 23 CHEMIN DU LAC-DES-JOURNALISTES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intervenue entre les parties datée du 3 octobre 2022 tel que déposé.

ADOPTÉE

**2022-10-330 RAPPORT AKIFER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil accepte de publier le rapport technique d'analyse de la vulnérabilité de la source pour le prélèvement d'eau de surface no X0009312-1, préparé par la firme Akifer daté du 19 juillet 2022 tel que déposé.

ADOPTÉE

**2022-10-331 SOUMISSION CARNET DE SANTÉ - MAISON JOSEPH-LAFONTAINE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil accepte l'offre de services de C2V Architecture au montant de 13 090 \$ plus les taxes applicables pour établir le carnet de santé de la Maison Joseph-Lafontaine.

**QUE** la part municipale représentant 40% des coûts admissibles soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

**2022-10-332 OFFRE DE SERVICE TÉLUS - SYSTÈME DU CONTRÔLE DES ACCÈS CENTRE SPORTIF BEN LEDUC**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil accepte l'offre de services de Télus pour l'acquisition d'équipement relativement au système de contrôle des accès au Centre Sportif Ben Leduc.

**QU'**un montant de 1 860,00\$ soit versé pour l'équipement et des frais mensuels de 29,99 \$ d'une durée de 60 mois pour le service de sécurité.

**QUE** le conseil autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale et trésorière-greffière à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis.

ADOPTÉE

**2022-10-333 CPA LES LIBELLULES DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise le CPA Les Libellules de Ferme-Neuve à tenir une activité de financement au coin de la 9e avenue le vendredi 7 octobre 2022.

ADOPTÉE

**2022-10-334 AIDE FINANCIÈRE - PRÉVOYANCE DES AÎNÉS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil accepte de verser la somme de 100,00 \$ à l'organisme Prévoyance envers les aînés des Laurentides et que cette somme soit prise à même le fonds d'administration au poste budgétaire 02-629-00-971 .

ADOPTÉE

**2022-10-335**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'assemblée du 3 octobre 2022 soit levée.

ADOPTÉE

---

DIANE SIRARD ,  
Mairesse

---

BERNADETTE OUELLETTE,  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Je, Diane Sirard , atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Diane Sirard ,mairesse